

## Dossier thématique „A moi, à toi – à nous“

éducation21 souhaite permettre au personnel enseignant et aux institutions de formation d'avoir facilement accès à l'EDD au niveau de leur pratique. Outre les questions de fond se rapportant au sujet, il est primordial de prendre conscience des urgences écologiques et sociales qui contribuent à la pertinence du thème.



Source: Pixabay

À qui appartient le crayon que j'utilise pour écrire ? Qui veille à ce que ma place de jeux préférée soit bien entretenue et sûre ? Est-ce que les forêts et les lacs changent si nous y jouons ou nageons souvent ? Dans le cas de biens communs comme l'air propre, qui sont en principe accessibles à toutes et tous et peuvent être utilisés par tout le monde, les réponses à ces questions revêtent une importance cruciale pour un développement durable. De surcroît, les apprenant.e.s sont entouré.e.s au quotidien par des biens communs, par ex. sous la forme de l'école publique, de la forêt ou, à la maison, de la table familiale. C'est pourquoi le thème des « biens communs » a sa place dans un enseignement EDD.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Pertinence de l'EDD</b> .....	<b>2</b>
1.1.	Compétences EDD .....	2
1.2.	Questions EDD .....	2
1.3.	Mise en oeuvre en classe.....	3
1.4.	Mise en oeuvre dans toute l'école.....	4
<b>2.</b>	<b>Informations de base</b> .....	<b>4</b>
2.1.	Biens communs et biens privés.....	4
2.2.	Les biens communs comme biens privés .....	5
2.3.	Utilisation individuelle et collaboration.....	6
2.4.	Responsabilité.....	7
2.5.	Environnement, société et économie .....	10
2.6.	Sources .....	11

## 1. Pertinence de l'EDD

### 1.1. Compétences EDD

L'étude du thème des « biens communs » permet d'entraîner différentes compétences EDD. Tandis que les apprenant.e.s réfléchissent sur la façon dont les biens communs peuvent être préservés dans le sens d'un développement durable, elles et ils **pensent et agissent avec prévoyance**. Il s'agit aussi de se demander qui doit prendre la responsabilité de tel ou tel bien et quels droits et obligations cela implique. Les apprenant.e.s **se perçoivent comme faisant partie du monde et apprennent à assumer leurs responsabilités**. Si elles et ils comprennent leur influence sur les biens communs et les biens privés, elles et ils **prennent conscience** de leurs **marges de manœuvre** et les **utilisent**. Et comme ce sujet est étroitement lié à la collaboration et que les apprenant.e.s **abordent ensemble** en classe **des questions en lien avec la soutenabilité**, la collaboration a lieu à deux niveaux. De surcroît, durant tout leur travail de réflexion, elles et ils entraînent leur créativité en développant une **pensée critique et constructive**.

### 1.2. Questions EDD

Les questions EDD énumérées ci-dessous se caractérisent par leur complexité. Cela signifie que les réponses ne sont pas soit bonnes soit mauvaises, mais qu'elles doivent être discutées. C'est pourquoi ces questions peuvent servir de base à des discussions, des activités, des projets ou autres en classe ou au niveau de l'institution de formation.

Questions concrètes:



- Qui s'occupe des travaux ménagers à la maison ?
- À qui appartiennent les jouets avec lesquels je joue chez moi ?
- Est-ce que j'ai le droit de créer quelque chose en utilisant ce que je trouve sur le sol de la forêt puis de l'emporter chez moi ?
- Que puis-je faire pour que l'air et l'eau restent propres ?
- À qui appartiennent les poissons du lac Léman ? À qui appartient l'air ? À qui appartiennent les forêts ?
- Combien de jouets me faut-il ?
- Comment est-ce que je partage un gâteau pour toute la classe ?
- Pourquoi est-ce que j'ai le droit de respirer partout mais que je n'ai pas l'autorisation de construire une maison partout ?
- Pourquoi mes parents nettoient-ils notre logement mais pas l'école ni la salle communale ?
- Pourquoi tant de gens ont-ils une voiture alors que la plupart du temps, elle est stationnée quelque part ?
- Comment est-ce que je m'y prends pour travailler avec les autres dans un groupe ?

Questions d'ordre général:

- Comment les biens communs peuvent-ils être gérés dans une optique de développement durable ?
- Comment réussir la coopération en matière de biens communs (et des biens privés) ?
- Dans quels domaines de la vie courante pourrions-nous partager davantage ?
- Qui porte la responsabilité pour la préservation des biens communs ?
- Quels sont les biens que l'État devrait mettre à la disposition de tout le monde ?
- Comment mon mode de consommation influence-t-il l'environnement ? (Laisser ses détritiques par terre, surpêche des lacs, pollution de l'air par les voyages, acheter sans cesse de nouveaux jouets, etc.)
- Quels sont les biens communs importants pour moi ?
- Que signifie pour moi la notion de propriété ?
- Parmi les besoins, lesquels sont-ils fondamentaux ?
- De quoi suis-je responsable ?
- Comment puis-je prendre soin des biens communs ?
- Quels sont les biens privés qui devraient être accessibles à tout le monde ?
- Quels biens communs faut-il privatiser ?

### 1.3. Mise en oeuvre en classe

Le thème des « biens communs » est pertinent et réalisable à tous les degrés. Les apprenant.e.s sont entouré.e.s de biens, où qu'elles et ils soient. Beaucoup d'entre eux comme leur cartable, leurs habits et l'en-cas de la récréation sont des biens privés. Les écoles publiques et leurs équipements sont en revanche des biens communs. Le sujet a donc un lien thématique direct avec l'environnement direct des apprenant.e.s. Une telle situation initiale permet donc de réaliser un grand nombre d'activités différentes dans l'enseignement. En voici quelquesunes :

- Au cours d'une promenade, se demander quel bien appartient à qui et pourquoi il en est ainsi. À qui appartient la rue ou la route principale ? À qui appartient l'école ? À qui appartient cet arbre ? À qui appartient cette voiture ? Se demander ensuite à qui tel ou tel bien devrait appartenir et pourquoi.

- Au cours d'une promenade, se demander quels sont les biens naturels ayant une importance centrale pour un développement durable et de quelle manière ils doivent être préservés.
- Prendre note durant une journée de son mode de consommation personnel. Comparer les résultats en classe et en discuter de manière critique : quels sont les biens que j'ai consommés ? Lesquels répondent à un besoin essentiel, lesquels non ? Comment puis-je modifier mon mode de consommation afin de ménager les biens (communs), respectivement de les préserver ? Pour quelle raison ?
- Discuter des règles applicables au comportement sur Internet.
- Formuler ensemble des règles pour définir qui est responsable des jeux dans la salle de classe, qui peut les utiliser et quand.
- Droit coutumier : à partir de l'exemple qui figure dans les connaissances générales, chercher d'autres exemples et en discuter.
- Réaliser une création artistique en utilisant du matériel de l'école et se demander ensuite dans la discussion à qui elle appartient et pourquoi.
- Sous la forme d'une semaine de projet, organiser une activité d'utilité publique en faveur de la commune et mener ensuite une réflexion sur l'expérience vécue.
- Durant une journée, noter son comportement personnel à l'égard des biens communs (équipement scolaire, table de la cuisine, rue publique, etc.) ; comparer les résultats et mener une réflexion critique.
- Jouer au jeu du vivier respectivement jeu des biens publics.

## 1.4. Mise en oeuvre dans toute l'école

Les questions qui se rapportent aux biens communs concernent aussi l'école en tant qu'institution. Faisant partie de l'école, le personnel enseignant, le secrétariat, la ou le concierge ainsi que les apprenant.e.s sont tenu.e.s de gérer cette dernière et tout ce qui en fait partie avec soin. La question de savoir qui porte telle ou telle responsabilité exige une réponse de l'école tout entière. Parallèlement à cette réflexion, les suggestions suivantes aident à mettre en pratique la thématique à l'école :

- Cultiver et entretenir ensemble un jardin scolaire.
- Veiller ensemble à créer un climat scolaire agréable dans lequel toutes et tous peuvent se sentir bien.
- Collecter des biens privés non utilisés (vieux jouets, DVD, etc.) et, en tant qu'école, les gérer comme des biens communs.
- Se demander au niveau de l'école dans son ensemble, quels biens appartenant à l'établissement devraient être accessibles à tous les apprenant.e.s (livres et jeux éducatifs, instruments, tablettes, cuisine de l'école, etc.).
- Se renseigner sur le cycle de vie d'un livre, visiter une imprimerie et mettre sur pied par ex. une boîte d'échange (boîte à livres ou boîte permettant d'échanger d'autres objets).

## 2. Informations de base

### 2.1. Biens communs et biens privés

*En principe, tous les biens peuvent encore être subdivisés en diverses autres catégories. Ce dossier thématique met l'accent sur la distinction entre les biens communs et les biens privés.*

Lorsqu'une personne apporte un gâteau en classe, elle ne s'attend pas à ce qu'il y ait des restes à la fin de la leçon. Si quelqu'un va régulièrement pêcher dans le lac de Constance, il espère chaque fois qu'il fera une bonne prise. De même que le gâteau est à la disposition de tous les élèves de la classe, les réserves de poissons des lacs suisses sont libres d'accès pour toutes celles et ceux qui pêchent. À la différence du gâteau, les stocks de poissons ne devraient pas s'épuiser.

Le lac de Constance est un bon exemple qui illustre comment la pêche a été gérée de manière durable durant des siècles (des alentours de 1350 à 1900) :

Comme il n'y avait pas d'organe chargé de la réglementation, les pêcheurs coopéraient avec les autorités locales. Ils décidaient ensemble des méthodes et de la manière de pêcher. Un prix maximum était fixé pour la vente du poisson. Des sanctions étaient également définies pour le cas où quelqu'un ne respecterait pas le règlement. En outre, les dispositions étaient ajustées à intervalles réguliers. Le but n'était pas en premier lieu la protection de l'environnement mais l'adéquation aux besoins. Il ne s'agissait pas de pêcher un maximum de poissons, mais d'en pêcher assez. Les intéressés comprenaient très clairement quelles seraient les conséquences s'ils pêchaient avec excès dans le lac de Constance. Leurs bases de subsistance auraient été détruites. Aujourd'hui, c'est la Conférence internationale des plénipotentiaires pour la pêche dans le lac de Constance (IBKF) qui est chargée de préserver les stocks de poissons.

La pêche dans le lac de Constance montre donc que les humains ont réussi à gérer avec succès un bien commun.

**Les biens communs** au sein d'une communauté sont des biens qui (a) sont accessibles à toutes et tous ou à de nombreuses personnes, (b) sont gérés collectivement par ces personnes, c'est-à-dire sont préservés et entretenus et (c) peuvent en même temps être utilisés. Des exemples typiques de biens communs sont les routes et les places publiques, de nombreux lacs et forêts, mais aussi l'air, une ressource non tangible.

**Les biens privés** en revanche ne sont disponibles que pour un seul individu ou quelques personnes d'une communauté. Des exemples typiques de biens privés sont par exemple des crayons, des produits alimentaires, une bicyclette et un oreiller dont on a fait soi-même l'acquisition.

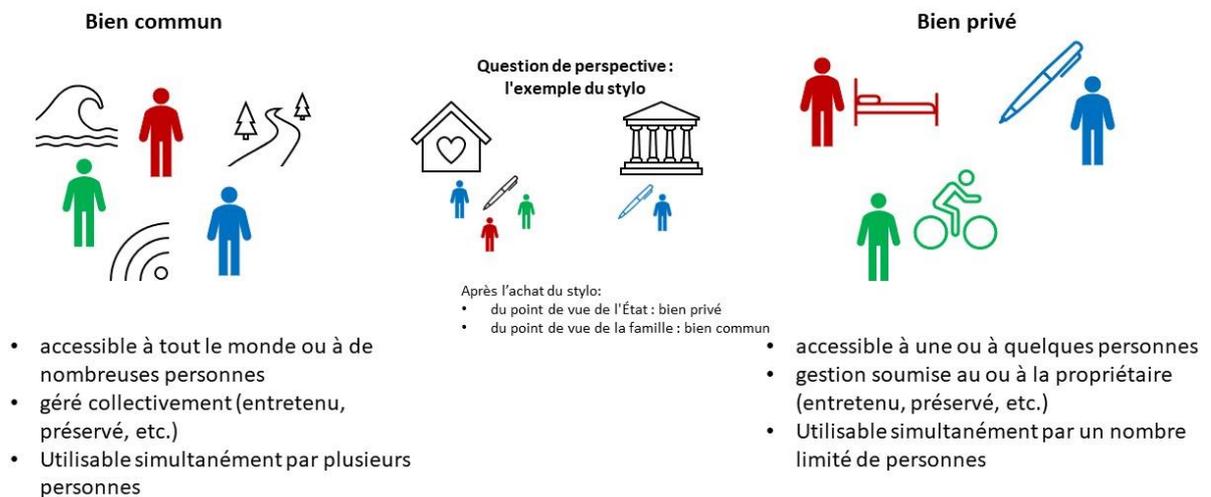
Dans de nombreuses sociétés, ces deux types de droits d'utilisation coexistaient et coexistent encore sur un pied d'égalité.

## 2.2. Les biens communs comme biens privés

Dans l'optique de la communauté que représente l'État, une table de cuisine dans un logement collectif est un bien privé, parce que quelqu'un a acheté cette table. Au sein de la colocation, cette table est considérée comme un bien commun parce qu'elle a été achetée collectivement par les membres de la colocation et qu'elle est utilisée par toutes et tous. Il se pourrait aussi que la table appartienne à une ou un membre de la colocation qui la met à la disposition de ses colocataires durant la période où elle ou il partage le logement collectif.

Cet exemple illustre un aspect essentiel des biens communs : comme les biens privés, ces derniers ont, eux aussi, des propriétaires, sous la forme d'institutions étatiques ou de collectivités locales. Pour que les gens puissent s'occuper de manière adéquate du bien commun concerné, les biens communs doivent être rattachés à une entité institutionnelle. Cela signifie que d'autres institutions (entre autres l'État) reconnaissent les droits de propriété de ce bien. Les Alpes suisses sont un bon exemple. Beaucoup de personnes bénéficient tous les jours de ce bien commun (sous forme de randonnées, d'excursions, etc.). L'État suisse reconnaît le droit de propriété du CAS (Club alpin suisse) sur les cabanes et les sentiers alpins. Le CAS reconnaît de son côté le droit de propriété de l'État sur les Alpes suisses et coopère de manière appropriée avec ce dernier afin de favoriser une utilisation durable de ce bien commun.

Dans les pays européens, les droits de propriété collectifs sont relativement bien ancrés. La situation est très différente dans de nombreux pays de l'hémisphère Sud. Certains États ne reconnaissent pas, par exemple, les droits des communautés locales à la terre. Ils octroient la terre à des entreprises, généralement sous la forme de concessions. Ces dernières exploitent souvent le sol par l'extraction minière, la déforestation et d'autres pratiques. Le droit coutumier en vigueur n'est pas reconnu. Dans les pays européens, les droits de propriété collectifs sont relativement bien ancrés. La situation est très différente dans de nombreux pays de l'hémisphère Sud. Certains États ne reconnaissent pas, par exemple, les droits des communautés locales à la terre. Ils octroient la terre à des entreprises, généralement sous la forme de concessions. Ces dernières exploitent souvent le sol par l'extraction minière, la déforestation et d'autres pratiques. Le droit coutumier en vigueur n'est pas reconnu.



Source: éducation21

### 2.3. Utilisation individuelle et collaboration

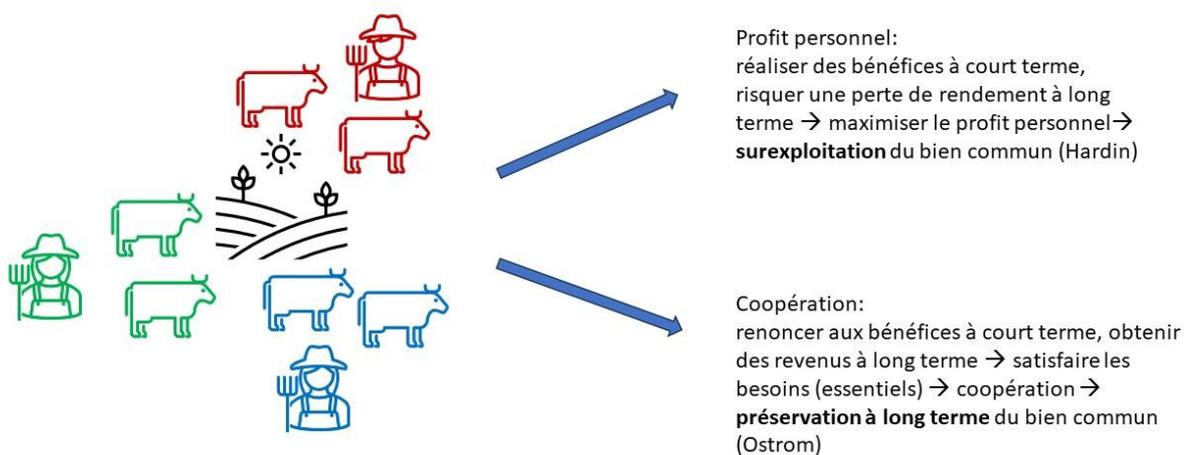
C'est en 1968 que l'écologue Garrett Hardin a décrit « La tragédie des biens communs » : ce qui est utilisé collectivement par toutes et tous finit par être anéanti parce que les individus ne sont intéressés qu'à leur profit et ne sont pas prêts à investir dans la préservation et l'entretien. Le bien commun est donc négligé collectivement par toutes et tous. Hardin parvient à cette conclusion en se basant sur des exemples réels et sur la réflexion suivante :

De l'herbe verte à profusion et beaucoup de place – les pâturages alpins représentent pour les paysannes et les paysans une possibilité idéale d'étendre leurs surfaces d'exploitation. Pendant que leurs vaches ou leurs moutons pâturent en été dans les prairies à haute altitude, utilisées collectivement, elles et ils peuvent faucher en plaine leurs prairies privées et récolter ainsi le fourrage de l'hiver à venir. Si l'alpage est à la disposition de toutes les paysannes et paysans sans restriction, ce bien sera surexploité à un moment donné, parce que chacune et chacun expédie sur les hauteurs le plus grand nombre de bêtes possible, les y laisse le plus longtemps possible et ne s'occupe pas d'entretenir les pâturages ou de

maintenir les chalets et les sentiers en bon état – même si, de ce fait, le bien commun que représentent les pâturages alpins se dégrade à long terme.

Mais l'argumentation de Hardin n'a pas manqué de susciter des réactions. Selon l'économiste Elinor Ostrom, l'utilisation des biens communs ne doit pas nécessairement avoir une fin tragique. En 1990, elle a montré en s'appuyant sur différents exemples (entre autres tirés de l'histoire) que les communautés locales peuvent parvenir, grâce à leur action collective, à une gestion stable de leurs biens communs si elles respectent un certain nombre de principes. Dans certains cas, la coopération est particulièrement durable et elle est supérieure à la fois au contrôle de l'État et à la privatisation. Si l'on prend le cas des pâturages alpins, une personne ne peut pas à elle seule assurer leur gestion en raison de leur étendue et de leur isolement.

Alors que certaines personnes, selon les théories du cercle de Hardin, préfèrent réaliser des profits à court terme au détriment des coûts à long terme, Ostrom relativise cette façon de voir. De son point de vue, tous les individus ne cherchent pas obligatoirement à maximiser leurs gains en pillant l'environnement. Les gens sont aussi capables d'utiliser les ressources simplement pour répondre à leurs besoins essentiels, en tenant compte des besoins des générations suivantes. C'est pourquoi des collectivités locales sont tout à fait indiquées comme propriétaires, aujourd'hui encore.



Source: *éducation21*

## 2.4. Responsabilité

Se demander comment les biens communs peuvent être gérés nécessite de se demander qui porte la responsabilité dudit bien commun et quelles compétences possède cette personne, la commission ou l'organisation concernée. Toutes les possibilités recèlent à la fois des opportunités et des risques. C'est pourquoi les détails jouent un rôle crucial quand il s'agit de gérer et d'exploiter un bien commun.

Gestion des biens communs	État	Propriété privée	Communs
Opportunités	Les particuliers se déchargent de leur responsabilité.	Le bien est mieux entre-tenu.	Porter ensemble la responsabilité accroît l'implication.
Risques	Les conditions et les besoins locaux sont trop peu pris en compte.	Les inégalités sociales s'accroissent à cause des éventuelles taxes d'utilisation.	Il s'agit de trouver une forme de collaboration contraignante.

Source: *éducation21*

- Etat:** La responsabilité de l'État pour les biens communs est, selon Hardin, une conséquence de l'exploitation. Quand les utilisatrices et les utilisateurs ne prennent pas assez soin d'un bien commun et que la part des « profiteurs.euses » est trop élevée, l'État intervient pour réglementer. Quand des routes de quartier ne sont pas entretenues par les habitantes et les habitants, l'État prélève des impôts et assure leur entretien grâce à ces recettes. Une **opportunité** est offerte ici aux particuliers : ils peuvent se décharger de leur responsabilité et n'ont plus besoin de se soucier de l'affaire. Par le paiement de redevances, le bien commun peut être utilisé sans devoir investir personnellement du travail direct dans l'entretien de ce bien. Pour beaucoup, c'est un allègement au quotidien en raison de la quantité des biens qu'il faut entretenir.
- Un **risque** peut apparaître dans la gestion des biens communs par l'État si celui-ci ne tient pas compte des conditions et des besoins locaux dans ses décisions. On trouve dans l'hémisphère Sud de nombreux exemples à ce propos, aussi bien dans le passé qu'aujourd'hui. Par exemple, de nombreuses communautés rurales doivent quitter leur village et renoncer à leurs bases de subsistance parce que le territoire a été vendu par l'État à des entreprises ou qu'il leur a été accordé sous la forme de concession en vue d'une exploitation. Ceci se produit alors que la communauté villageoise locale utilise le sol depuis des décennies ou même des siècles et le considère, selon le droit coutumier, comme sa propriété. En Éthiopie, par exemple, 3.6 millions d'hectares de terre au moins ont été loués depuis 2008, notamment à des investisseurs étrangers. Avant déjà, le gouvernement éthiopien avait annoncé qu'il déplacerait près de 1.5 million de personnes. Pour offrir à ces personnes de nouvelles bases de subsistance, le gouvernement s'était engagé à raccorder les nouveaux villages à l'infrastructure et à fournir une aide supplémentaire. Beaucoup des promesses du gouvernement n'ont toutefois pas été tenues, par exemple la réinstallation volontaire des personnes concernées.
- Propriété privée :** la propriété privée était considérée (et l'est encore) dans de nombreuses théories concernant l'État comme un élément important de la société. Pour John Locke (1632-1704), il s'agit d'un droit naturel d'origine divine, tandis que Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) le voit comme la base de toute société. À son avis, les humains ne sont prêts à respecter les lois et les règlements que si on leur accorde la propriété. (Pour en savoir plus, voir l'article du ventuno *Que ceci m'appartienne*)

Si l'on suit les réflexions de Rousseau, il serait indiqué de privatiser les biens communs. Ceci s'accompagne de l'espoir ou même de l'obligation juridique pour le, la ou les propriétaires de mieux préserver et entretenir le bien que s'il s'agissait d'un bien commun. C'est en cela que réside l'**opportunité** de la privatisation des biens communs. Elle se manifeste par exemple dans la comparaison des parcs publics et des jardins privés. Souvent, on trouve dans les premiers nettement plus de détritus sur le sol.

En même temps, il existe aussi le **risque** que le ou la propriétaire tire un certain profit du bien – par exemple sous la forme de taxes d'utilisation. Toute personne désireuse d'entrer dans les jardins doit payer. Les espaces publics se réduisent, les inégalités sociales augmentent, car toutes et tous ne peuvent pas se permettre de telles taxes. Et surtout, il convient de se demander comment la privatisation de biens communs peut réussir quand ce dernier n'est pas tangible mais qu'il est tout de même accessible à tout le monde, comme l'air par exemple. En outre, il est difficile de déterminer clairement si le bien commun est mieux préservé lorsqu'il est entre les mains de l'État plutôt qu'en mains privées, car une institution telle qu'un État s'inscrit dans un horizon temporel différent et peut planifier à plus long terme.

- **Commons**: on appelle Commons (communs) des ressources qui sont gérées et utilisées collectivement par des communautés locales. Ces formes d'utilisation et de propriété ont dans la plupart des cas une longue histoire qui, en Europe, remonte au Moyen Âge. Avant l'émergence des États nations, les alternatives à une action collective faisaient souvent défaut. Aujourd'hui, la notion de Commons désigne aussi d'autres formes de propriété collective. De nombreuses personnes traitent quotidiennement certains biens communs comme des Commons. Par exemple quand des colocataires s'occupent ensemble des travaux ménagers ou que plusieurs locataires se partagent la machine à laver, respectivement la buanderie. Dans certains cas, les Commons sont donc une propriété commune (par ex. le ménage des colocataires) ; dans d'autres cas, seule l'utilisation est collective (par ex. la buanderie dans les immeubles locatifs). Ce qui est commun aux deux formes, c'est que les biens collectifs doivent répondre à certains besoins ou, le cas échéant, dégager un certain rendement, mais ne pas servir à maximiser un profit. Une **opportunité** qu'offrent les Commons, c'est la volonté de coopérer. Si elle est élevée concernant les Commons, c'est parce que les personnes impliquées partagent certaines convictions, notamment le fait que le bien-être personnel dépend du bon fonctionnement de la communauté et aussi le fait qu'il ne s'agit pas de consommer le plus possible mais simplement ce qui est suffisant. Comme les usagères et usagers des Commons portent elles et eux-mêmes la responsabilité de leur bien, elles et ils se sentent lié.e.s. De tels Commons réduisent le risque de pillage, car ils ne sont pas (entièrement) soumis aux mécanismes de l'économie de marché capitaliste. Ils cultivent une autre forme de vivre ensemble et de propriété, et souvent, cela s'accompagne d'un mode de consommation différent. Il existe par exemple à New York City depuis 1973 un supermarché géré à la manière de Commons. Les produits proposés ont un prix inférieur mais en contrepartie, les membres font tout eux-mêmes : décharger la marchandise, la vendre, s'occuper de la caisse et du transport. Quiconque souhaite faire ses courses dans ce supermarché doit devenir membre de l'organisation, s'acquitter financièrement d'une cotisation de membre et fournir un certain travail. Pour que les collaboratrices et collaborateurs en charge d'enfants puissent travailler, d'autres membres assurent la garde de leurs enfants. La difficulté des Commons consiste surtout à trouver une forme contraignante de travail en commun et de gestion collective à laquelle la grande majorité des personnes impliquées puisse adhérer à dans laquelle le plus grand nombre puisse s'impliquer. Et c'est ici qu'il y a un risque pour les Commons. Beaucoup de points doivent être réglementés :

- Définir les conditions d'accès et d'utilisation
- Vérifier la réalisation

- Sanctionner les violations
- Adapter les règles
- Réguler les conflits de manière ciblée
- Surveiller le développement de la ressource utilisée

Les membres de la communauté ne sont pas toutes et tous impliqués de manière égale dans les processus administratifs. C'est pourquoi la prise de décision joue un rôle essentiel. En outre, il convient de se demander, dans le cas des Commons, s'ils ne sont pas trop petits pour résoudre de grosses crises. Car plus les gens sont nombreux à vouloir utiliser le bien commun, plus les exigences augmentent en matière de collaboration et plus son application pratique se complique. Ceci est valable avant tout pour les biens communs globaux comme l'air, les mers ou l'atmosphère terrestre mais aussi pour les biens communs numériques comme les photos, les vidéos et les objets d'art sur Internet.

## 2.5. Environnement, société et économie

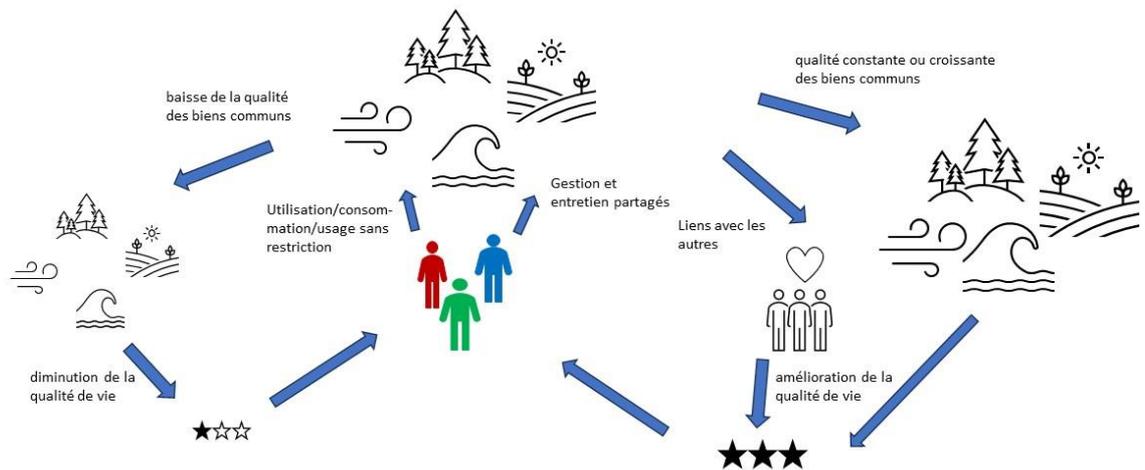
Les forêts, un air pur, de l'eau propre, etc. : la qualité des biens naturels conditionne de manière décisive un avenir durable, car ces biens constituent les bases de la vie de tous les êtres vivants de la planète. Mais des biens comme le savoir et les valeurs jouent eux aussi un rôle central pour un développement durable. C'est pourquoi il est crucial de réfléchir à la responsabilité (morale et juridique) que portent les gens envers tels ou tels biens. Il y a lieu de se demander aussi quels biens sont des biens privés ou quels biens sont ou devraient être des biens communs.

À une époque où le capitalisme et la maximisation des gains marquent la manière de penser et d'agir de la société, beaucoup de gens portent davantage de soin à des biens qui leur appartiennent. Alors que dans de nombreuses villes, les débris jonchent les rues publiques, beaucoup de jardins privés paraissent minutieusement entretenus. Concernant des biens communs de caractère global comme l'air propre, la biodiversité ou les mers, il est nécessaire de clarifier les choses en matière de responsabilité. Bien que toutes et tous aient (ou devraient avoir) accès à ces biens et en dépendent, leur qualité diminue à l'échelon global. Peut-être que les gens prendraient davantage soin de ces biens communs globaux s'ils partaient du principe qu'ils leur appartiennent. Mais une fois de plus, la question se poserait alors de savoir si ces biens devraient continuer d'être disponibles pour tout le monde où s'il faudrait par exemple s'acquitter d'un montant supplémentaire pour leur utilisation.

En même temps, il s'agit de décider si les biens sont achetés pour répondre à des besoins naturels ou pour maximiser des gains. Si une personne possède une voiture pour aller travailler ou en possède dix parce qu'elle en a les moyens, ceci a une influence sur la qualité des biens communs, entre autres sur les ressources naturelles qui doivent être utilisées pour la construction de ces voitures. Le mode de consommation et les biens communs sont donc liés.

La façon dont les gens traitent les biens communs influence aussi le vivre ensemble. L'entretien collectif des biens communs exige un comportement coopératif et le favorise. Une cohabitation réussie requiert des valeurs et des compétences appropriées, par exemple la volonté de partager quelque chose et d'en prendre soin, bien que cela n'appartienne pas qu'à soi et qu'on ne soit pas la ou le seul à l'utiliser. À la différence des biens privés de particuliers, beaucoup de biens communs conservent leur importance pour la société pendant des générations. Une personne qui va nager dans un lac ne devrait pas abandonner ses débris sur le rivage ou dans l'eau et ne pas polluer inutilement l'eau, afin de préserver ce bien commun.

Toutes ses réflexions illustrent les interactions complexes entre l'environnement, la société et l'économie en ce qui concerne les biens communs.



Source: *éducation21*

## 2.6. Sources

Bollier, David; Weston, Burns H. (2014): Das Menschenrecht auf eine saubere Umwelt und die Renaissance der Commons. Dans: Heinrich-Böll-Stiftung: Commons. Für eine neue Politik jenseits von Markt und Staat. Pages 416-425.

Gereke, Johanna; Rauhut, Heiko (2020): Öffentliche Güter und kollektives Handeln. Dans: Tutic, Andreas: Rational Choice. Berlin, De Gruyter. Pages 200-214.

Gerster, Richard; Eggenberger-Argote, Niklaus (2005): Globale Gemeinschaftsgüter aus entwicklungspolitischer Sicht. Dans: Zentrum für Analyse und prospektive Studien: Globale öffentliche Güter – die Globalisierung gestalten. Pages 30-45.

Haller, Tobias et al. (2021): Balancing the Commons in Switzerland: Institutional Transformations and Sustainable Innovations. Routledge, Abingdon/New York.

Hardin, Garrett (1968): The Tragedy of the Commons. Dans: Science, Vol.162, No.3859. Pages 1243-1248.

Helfrich, Silke; Bollier, David (2014): Commons als transformative Kraft. Dans: Heinrich-Böll-Stiftung: Commons. Für eine neue Politik jenseits von Markt und Staat. Pages 15-23.

Helfrich, Silke (2015): «Elinor's Law» - Design-Prinzipien für Commons-Institutionen nach Elinor Ostrom. Dans: Helfrich, Silke; Bollier, David (2015): Die Welt der Commons. Muster gemeinsamen Handelns.

Heinrich-Böll-Stiftung. Pages 55-59.

Helferich, Silke; Bollier, David (2020): Frei, fair und lebendig – Die Macht der Commons. Heinrich-Böll-Stiftung.

Human Rights Watch: Äthiopien: Hunger und Not durch Zwangsumsiedlung.  
<https://www.hrw.org/de/news/2012/01/16/athiopien-hunger-und-not-durch-zwangsumsiedlung>

Kaul, Inge (2005): Through the lens of global public goods: Managing global risks in the national interest. Dans: Zentrum für Analyse und prospektive Studien: Globale öffentliche Güter – die Globalisierung gestalten. Pages 5-11.

Kehnel, Anette (2021): Wir konnten auch anders. Eine kurze Geschichte der Nachhaltigkeit. Blessing Verlag, München.

Locke, John (1690): Second Treatise of Government. Dans: Projekt Gutenberg: <https://www.projekt-gutenberg.org/autoren/namen/locke.html>

Moeckli, Daniel (2015): Das Klima als globales öffentliches Gut. Dans: Biaggini, Giovanni; Diggelmann, Oliver; Kaufmann, Christine: Polis und Kosmopolis. Zürich, Dike Verlag. Pages 485-495.

Olivera, Marcela (2015): Wasser in eigener Verantwortung. Dans: Helferich, Silke; Bollier, David (2015): Die Welt der Commons. Muster gemeinsamen Handelns. Heinrich-Böll-Stiftung. Pages 97-101.

Ostrom, Elinor (1990): Governing the Commons. Cambridge University Press. Park Slope Food Coop: <https://www.foodcoop.com/mission/>

Quilligan, James B. (2014): Warum wir Commons von öffentlichen Gütern unterscheiden müssen. Dans: Heinrich-Böll-Stiftung: Commons. Für eine neue Politik jenseits von Markt und Staat. Pages 99-106.

Rousseau, Jean-Jacques: Abhandlung über den Ursprung und die Grundlagen der Ungleichheit unter den Menschen. Reclam. Stuttgart, 1998.

Schläppi, Daniel; Gruber, Malte-Christan (Hrg.) (2018): Von der Allmende zur Share Economy. Gemeinbesitz und kollektive Ressourcen in historischer und rechtlicher Perspektive. Berlin.

Schneider, Jürg (2005): Globale öffentliche Güter und das internationale Umweltregime. Dans: Zentrum für Analyse und prospektive Studien: Globale öffentliche Güter – die Globalisierung gestalten. Pages 25-29.

Scholl, Gerd; Raabe, Thorsten (Hrsg.): Nachhaltiger Konsum ohne Eigentum. Perspektiven des Dienstleistungsmarketings. Dans: Ökologisches Wirtschaften, 2011 (2). Pages 30-35.

Schweizer Alpen-Club: Schweizer Alpen-Club SAC ([sac-cas.ch](http://sac-cas.ch))

Simonis, Udo Ernst (1997): Ökologischer Imperativ und privates Eigentum. Wissenschaftszentrum. Berlin.

SRF: Zur Rettung des Fischbestands - Ab 2024 gilt dreijähriges Felchen-Fangmoratorium am Bodensee -



News - SRF: <https://www.srf.ch/news/schweiz/zur-rettung-des-fischbestands-ab-2024-gilt-dreijaehriges-felchen-fangmoratorium-am-bodensee>

Stavins, Robert N. (2011): The Problem of the Commons: Still Unsettled after 100 Years. *American Economic Review* 101. Pages 81-108.

Theurl, Theresia ; Hasucap Justus ; Demary, Vera; Priddat, Birger P.; Paech, Niko (2015): The Sharing Economy. Sustainable and Innovative? Dans: Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft: Wirtschaftsdienst. Pages 87-105.

Weber, Andreas (2014): Wirtschaft der Verschwendung. Dans: Heinrich-Böll-Stiftung: Commons. Für eine neue Politik jenseits von Markt und Staat. Pages 32-38.

Wily, Liz Alden (2014): Globaler Landraub. Eine neue Einhegung. Dans: Heinrich-Böll-Stiftung: Commons. Für eine neue Politik jenseits von Markt und Staat. Pages 166-176.